

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit mai à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 15 mai 2018, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENCCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENCCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BIRON, I. CAILLET, M. JULIEN-RIVE, J. HUMPHREYS, A. BERTRAND

Absents : C. BOURDELAS, M. MARINIE, M. COSTA.

Christian BIRON est nommé secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

## **1. Cession de chemins ruraux – Enquête publique**

M. le Maire fait part de la demande de plusieurs propriétaires qui souhaiteraient acquérir des tronçons de chemins ruraux. Il rappelle que la commission chargée de l'étude de ces dossiers, après s'être déplacée sur site, n'a pas souhaité donner une suite favorable à la demande formulée par M. Pascal FRAISSEIX (Croix de l'Arbre) eu égard le grand nombre de parcelles voisines du chemin concerné qui sont en location et qu'il convient de veiller au maintien du droit des propriétaires.

En revanche, elle entend donner une suite favorable à la demande de M. Franck BENATOUT à Barabant.

Enfin pour ce qui concerne la demande de M. Frédéric CHARBONNIAUD aux Rennes, Melle MAUNOURY dit son opposition à la vente.

M. le Maire lui indique que c'est son droit absolu et l'enquête publique sera l'occasion de recueillir l'assentiment des personnes qui voudront bien s'exprimer. Ce n'est qu'après la conclusion du commissaire enquêteur que le conseil se prononcera sur la vente ou non de ce chemin dont la désaffectation ne fait aucun doute. Il souligne d'ailleurs que la commission a émis un avis favorable à cette cession même si ce n'est, il le répète, qu'à l'issue de la commission d'enquête que le conseil prendra sa décision définitive.

## **2. Devis SPIE Travaux AEP Villemonteix**

*Délib.n°19/2018*

M. le Maire rappelle que conjointement aux travaux d'enfouissement des réseaux du village de Villemonteix la réfection du réseau AEP sera réalisée en régie. Cependant des travaux plus techniques de forage doivent être réalisés par une entreprise spécialisée.

Le devis de l'entreprise SPIE pour la réalisation de forages sur l'Impasse du Forgeron, sous le CD 13 au niveau du croisement desservant les habitations sises sur les parcelles A 357, 697, 705, 765, et au croisement de la Route des Sagnes, s'élève à 7 880,00 € HT soit 9 456,00 € TTC.

Après en avoir débattu à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, approuve ces travaux et leur montant qui sera imputé à l'article 21531 opération P0120 et charge son maire de signer tout document nécessaire à leur réalisation.

## **3. Site Internet - Virement de Crédits**

*Délib.n°20/2018*

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité, suite à une erreur d'imputation lors du vote du budget, d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régler le prestataire de création du site internet :

Imputation	Budgétaire	en	Diminution des crédits en Dépenses	Augmentation des Crédits en Dépenses
Art : 2188 - P0122				
Site Internet			- 2 900,00 €	
Art : 2051 - P0122				
Site Internet				+ 2 900,00 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve ce virement de crédits.

## **4. Attributions subventions**

### **ANACR-Amis et Créateurs Musée de la Résistance**

*Délib.n°21/2018*

M. le Maire fait part des demandes de subventions sollicitées par l'ANACR pour le fonctionnement du Comité d'Eymoutiers et de l'association des créateurs et Amis du Musée de la Résistance de Peyrat-le-Château pour l'élaboration d'une carte géographique des lieux de Résistance.

Après en avoir débattu à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, alloue une subvention de 50 € au Comité ANACR d'Eymoutiers et une subvention de 50 € à l'association des créateurs et Amis du Musée de la Résistance de Peyrat-le-Château pour l'élaboration d'une carte géographique des lieux de Résistance.

### **5. Tarifs transports scolaires**

*Délib.n°22/2018*

Dans le cadre de la nouvelle convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'organisation du service des transports scolaires à compter de septembre 2018, M. le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- ✓ enfants scolarisés en primaire sur le RPI Bujaleuf-Cheissoux-St Julien-le-Petit : gratuité
- ✓ enfant scolarisé au Collège ou au Lycée de St Léonard de Noblat : 32,50 €/an
- ✓ à compter du 2<sup>ème</sup> enfant : 16,25 €/an
- ✓ enfant scolarisé hors zone de proximité : 250 €/an

Après en avoir débattu à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, approuve ces nouveaux tarifs et leur application à compter de l'année scolaire 2018/2019.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.